

gorzer Richtung „den römischen heidnischen Autoren im allgemeinen unbefangener gegenüberstanden als die Kluniazenser“ und Hirsauer. – Aus den Ausführungen von Gregorio Penco, „Il movimento di Fruttuaria e la riforma gregoriana“ (S. 385–395), muß man wohl herauslesen, daß Fruttuaria in der 2. Hälfte des 11. Jhs. kaum mehr als lokale Bedeutung in Piemont gehabt hat. Penco behauptet, Heinrich III. habe durch die Privilegierung von S. Stefano di Ivrea ein Gegengewicht gegen Fruttuaria schaffen wollen, doch leuchtet das nicht recht ein. – Wilhelm Kurze, „Zur Geschichte Camaldolis im Zeitalter der Reform“ (S. 399–415), beschreibt den Aufstieg und die Entwicklung des Camaldulenser Klosterverbands in der 2. Hälfte des 11. und zu Beginn des 12. Jhs., als vor allem in der Toskana und in Sardinien zahlreiche Klöster der Gründung des heiligen Romuald übertragen wurden. Bemerkenswert ist, daß die Schenker auch nach der Übergabe ihrer Kirchen an Camaldoli vielfach einen Teil ihrer Eigenkirchenrechte behielten. Der Prior von Camaldoli wurde von den „Äbten, Priors und Eremiten der Kongregation“ gewählt und setzte seinerseits die Äbte, Priors und Brüder in den Dependancen ein. Im 12. Jh. kommt es dann allerdings dazu, daß im Falle des abhängigen Klosters Vivo der dortige Prior von den Angehörigen allein dieser Gemeinschaft gewählt werden konnte. – Józef Plocka, „La plus ancienne histoire de l'abbaye des bénédictins à Mogilno en Grande-Pologne“ (S. 416–422): Skizze der Anfänge dieser Abtei, die um 1065 von Mönchen aus Niederaltaich und Bamberg gegründet worden sein soll. – Ovidio Capitani, „Imperatori e monasteri in Italia centro-settentrionale (1049–1085)“ (S. 423–498), analysiert die Kaiserurkunden für die genannten Klöster, stellt die entsprechenden Papsturkunden daneben, konstatiert regionale Unterschiede und versucht, fallweise die Stellung der Klöster zu Kaisertum, Papsttum und Episkopat zu definieren. – Insgesamt hinterläßt der Kongreßband, obwohl einige Beiträge recht lesenswert sind, etwa eher dürrtigen Eindruck, zumal wenn man bedenkt, wie wenig Erhellendes etwa über Cluny und Hirsau, über Montecassino und La Cava oder auch über die Beziehungen des Reformpapsttums zu den Klöstern hier zu finden ist.

Göttingen

Hartmut Hoffmann

Jean-Baptiste Molin et Protais Mutembe: *Le rituel du mariage en France du XIIe au XVIe siècle*. Préface par Pierre-Marie Gy (= *Théologie historique*, 26). Paris (Beauchesne) 1974. 348 S., kart. FF 75,-.

Il y a deux décennies, le chercheur qui s'intéressait à l'histoire du rituel du mariage avait de la peine à trouver une documentation appropriée. A part l'ouvrage de Freisen (*Das Eheschließungsrecht in Spanien, Großbritannien und Irland und Skandinavien* . . ., Paderborn, 1918–1919, 2 Bde.), il n'existait pas de travail de quelque envergure sur le sujet. Personnellement, nous avons fait l'expérience de cette pénurie; voulant comparer le rituel de la consécration des vierges à celui du mariage, nous avons dû nous livrer à des recherches de première main pour compenser cette absence de travaux sur l'évolution du rituel du mariage (cf. R. Metz, *La consécration des vierges* . . ., Paris, 1954, p. 362–410). Peu de temps après l'impression de notre travail, les revues spécialisées signalaient l'étude que Korbinian Ritzer avait consacrée au rituel du mariage chrétien du Ier au XIe siècle; mais cette étude n'était tout d'abord accessible qu'à un public très restreint, puisqu'elle n'existait que sous forme d'exemplaire ronéotypé. Quelques années plus tard, en 1962, l'impression du travail de Ritzer et même sa traduction en d'autres langues, en français notamment (en 1970), en ont assuré une large diffusion. Ce travail, qui s'arrêtait au XIe siècle, vient d'être continué du XIIe au XVIe siècle par J.-B. Molin et P. Mutembe. Bien que la recherche réalisée par ces deux auteurs soit restreinte à la France, elle présente un intérêt certain pour les autres pays, ne fut-ce qu'à titre de référence et de comparaison.

La documentation sur laquelle s'appuient les auteurs de cette recherche est constituée par un nombre imposant d'ordines du mariage, dont beaucoup sont encore manuscrits. La liste des rituels dépouillés est particulièrement longue pour le XVIe siècle (p. 12–23): pour cette période, le dépouillement a été fait de façon

systématique pour l'ensemble de la France, si bien qu'il a été possible de suivre à la trace les pratiques en usage dans les différentes provinces ecclésiastiques. Pour les siècles précédents (XIIe, XIIIe, XIVe et XVe), les auteurs ont dû se contenter d'un nombre plus restreint de rituels, car le dépouillement complet des *ordines* manuscrits n'a été réalisé, en attendant, que pour la province de Sens; pour les autres provinces, seuls quelques sondages ont été effectués, mais les textes analysés sont assez significatifs pour permettre d'aboutir à des conclusions suffisamment étayées. Une vingtaine de ces *ordines* ont été publiés à la fin du volume, sous forme d'annexes (p. 283-318); les auteurs ont choisi, pour cette publication en annexe, différents types de rituels (type de survivance wisigothique pure, type normand, type complet à donation passive, type complet à donation active du Nord, type complet à donation active du Midi et autres), illustrant ainsi la diversité des usages. C'est donc sur un large éventail de rituels que les deux auteurs ont entrepris leur enquête; les résultats auxquels ils parviennent, sont fort instructifs.

L'élément le plus marquant pour la période étudiée est la diversité des pratiques, qui contraste singulièrement avec l'uniformité et le nivellement général dont nous sommes les témoins à l'époque contemporaine dans tous les domaines. Certes, depuis le concile de Vatican II, on constate, du moins dans l'Eglise catholique, un certain retour aux particularités locales pour le cérémonial du mariage; mais il ne s'agit que de timides essais, dont les résultats ne peuvent être comparés à la multiplicité et à la variété des rituels que l'on trouve du XIIe au XVIe siècle, d'une région à l'autre, quelquefois d'un diocèse à l'autre.

Comme on le sait, l'usage romain très sobre ne connaissait pratiquement, pour la liturgie du mariage, que la *velatio nuptialis*, qui avait lieu au cours d'une célébration eucharistique avant la communion. Avec Charlemagne, la liturgie romaine pénétra en Gaule et, avec elle, le cérémonial romain du mariage. Aux XIe et XIIe siècles nous assistons à une étape importante dans l'histoire du rituel du mariage: les parties profanes de la célébration du mariage, dans lesquelles le prêtre n'intervenait que rarement ici ou là, vont trouver leur place dans l'action liturgique; elles feront désormais partie intégrante du rituel. C'est l'histoire de cette intégration et donc l'évolution de l'*ordo* du mariage, telles qu'elles apparaissent à travers les textes liturgiques entre le XIIe et le XVIe siècle que décrivent, avec une grande minutie, MM. Molin et Mutembe.

En parcourant les *ordines* du XIIe siècle, on constate un fait nouveau: l'apparition d'une cérémonie religieuse avant la messe de mariage. Cette cérémonie a lieu devant la porte de l'église. Elle comprend divers éléments: le prêtre vérifie la conformité de l'union aux prescriptions canoniques, il assiste à la remise de l'épouse avec tous ses usages traditionnels, il bénit l'anneau que l'époux met ensuite au doigt de la femme, et il procède à une première bénédiction des nouveaux mariés. Cette bénédiction constitue une sorte de transition entre la cérémonie à l'extérieur de l'église et la messe de mariage. Dans l'état actuel de la documentation, il est difficile de préciser la région où cette sacralisation des rites profanes du mariage — certains diraient, de nos jours, cette "récupération" des rites profanes — a fait sa première apparition: on hésite entre l'Angleterre et le Nord de la France. Une chose est certaine: le nouveau rite liturgique avant la messe prend vite place dans les divers pontificaux romains, missels et rituels que l'on trouve dans les provinces ecclésiastiques situées au Nord de la Loire, et même hors de France, comme à Hambourg, et cela dès avant la fin du XIIe siècle. De là, le nouveau rite nuptial anglo-normand précédant la messe pénètre dans le Midi de la France, où il se mêle aux usages d'origine wisigothique, qui apparaissent surtout pour la bénédiction de l'anneau et les cadeaux de mariage. Mais, dans le Midi, le nouveau rite comprend une particularité par rapport à celui qui est en usage dans le Nord: tandis que dans le Nord la cérémonie a lieu à l'extérieur de l'église, devant la porte, dans le Midi elle se fera à l'intérieur de l'église, devant l'autel, mais toujours avant la messe. Tout en gardant cette particularité, les rituels méridionaux

commencent donc très tôt à se contaminer d'éléments venus du Nord. Ainsi, à partir du XIIIe siècle, nous sommes en présence de deux rituels nuptiaux: le rituel du Nord et le rituel du Midi. Mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'il y ait un rituel uniforme du Nord et un rituel uniforme du Midi. Chaque diocèse a ses usages, qui peuvent même connaître des divergences paroissiales. En outre, on trouve dans le Midi de multiples influences du Nord et dans le Nord, quelques influences du Midi. Toujours est-il que c'est sur ce fond commun, différencié dans ses applications régionales ou diocésaines, qu'une évolution apparaît du XIIIe au XVIe siècle. Les deux éléments les plus marquants de cette évolution paraissent être les suivants: tout d'abord la substitution du prêtre au père de famille pour remettre l'épouse à l'époux, ensuite la mise en valeur du rôle des époux. Bref, dans les grandes lignes, c'est dans cette direction que le cérémonial du mariage évoluera jusqu'au XVIe siècle. Le rituel romain de 1614 fixera ou, plus exactement, figera pour trois siècles et demi la liturgie du mariage dans une sobriété de formes, qui ne laissera plus guère de place à l'imagination créative, ni aux particularités locales.

Le lecteur trouvera dans l'étude de MM. Molin et Mutembe de nombreux détails sur les différents éléments du rite matrimonial: la vérification de la liberté des consentements, la bénédiction de l'anneau, des arrhes et de la charte nuptiale, la remise de l'anneau, la remise des deniers, la bénédiction de la chambre nuptiale etc. C'est pourquoi cette étude n'intéresse pas seulement l'historien du culte, mais aussi l'historien des institutions en général et même du folklore. Il va sans dire que des recherches effectuées dans des archives locales permettront de découvrir des rituels inconnus des auteurs de cette étude et d'apporter, de la sorte, quelques rectificatifs et précisions aux allégations que l'on trouve dans ce travail; mais, à notre avis, ces compléments d'information ne modifieront pas le tableau général qui se dégage de cet excellent essai de synthèse.

*Strasbourg*

*René Metz*

Gerd Zimmermann: Ordensleben und Lebensstandard. Die Cura corporis in den Ordensvorschriften des abendländischen Hochmittelalters. 1. Teil: Darstellung. 2. Teil: Texte und Erläuterungen (= Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens 32). Münster (Aschendorff) 1973. XVI, 577 S., kart. DM 98,-.

Vom standesgemäßen Leben der Mönche, hauptsächlich in ihrem Jahrhundert (1050-1150) werden uns tausend Einzelheiten mitgeteilt, für jeden Leser sicherlich viel Ungewußtes darunter. Die Quellenlage ist günstig, man spürt den Antriebs aus dem Corpus Consuetudinum Monasticarum Hallingers und seiner Mitarbeiter, da ist wohl nichts vergessen. „Nicht besprochen werden“ – so zieht einleitend der Verf. sich selbst Grenzen – „jene auch mit der cura corporis zusammenhängenden Erscheinungen und Angelegenheiten, die zu weit in andere Bereiche hineinführen und dementsprechend ohne Einbeziehung anderer Quellen nicht zu erörtern sind. Hierzu gehören: 1. Die asketischen Sonderübungen, z. B. Geißelungen, Zurückziehung in die Einsamkeit bei strengster Kasteiung usw. . . 2. Die Fragen des Sexuellen. 3. Die Bestrafungen (1 n. 2). Wir erfahren immerhin, was immer die Quellen nur hergeben, bis ins letzte Detail: Ernährung, Bekleidung, Hygiene, Erholung, Krankenpflege, jedesmal ein ganzes Kapitel. In Summarienform wird man im 2. Teil in die Quellenkunde eingeführt, noch weit über das Thema hinaus. Von hohem Wert schätzen wir das Sachregister mit ca. 500 Stichworten. Weil die ausgewerteten Quellen“ zunächst theoretische Erörterungen und Vorschriften, die das Mönchtum sich selber gab, sind, wird – die weitere Einschränkung – „nicht untersucht, wie weit die Praxis anders aussah. Zu allen Zeiten übertrafen asketische Einzelgänger weit die verbindlichen Vorschriften. Und zu allen Zeiten blieben ganze Konvente, ja das Mönchtum ganzer Landschaften weit darunter. Das ist eine selbständige Frage, für die die Unterlagen weit verstreut in den verschiedenen historischen Quellen zu finden sind, denen nachzuspüren eine andere Untersuchungsmethode erfordert. Auf diese prak-